

## Voici votre carte d'appartenance à la Communauté de l'Université libre de Bruxelles.

Cette carte a été conçue et approuvée par diverses instances de notre Université. Elle a pour objectif de réunir diverses fonctionnalités sur un seul et même support et d'actualiser nos technologies de contrôle d'accès.

Comme vous pouvez le constater, **elle reprend les données suivantes :**

- au recto, **vos données d'identification** (nom, prénom, matricule et photo)
- au verso, **la date et l'heure d'émission de la carte** et votre **numéro d'affiliation** en tant que **lecteur des bibliothèques**.

### Comment utiliser votre carte ? À quoi sert-elle ?

- puisqu'elle confirme votre **appartenance à la Communauté universitaire**, elle vous permet de bénéficier du **tarif préférentiel réservé au personnel dans les restaurants de l'ULB** et d'**avantages** et de **réductions** négociés auprès de commerces et de sociétés par le Service des achats de l'ULB (plus d'infos sur ces privilèges offerts sur le site du Département de l'administration financière : <http://www.ulb.ac.be/df> - accès intranet),
- elle vous permet d'accéder en tant que **lecteur dans les différentes bibliothèques de l'ULB**, et de gérer, le cas échéant, le porte-monnaie électronique associé à votre code lecteur,
- dans certains cas, si vous êtes (ou devenez) **pompier volontaire ou secouriste**, elle servira de justification de ces éventuels mandats auxiliaires,
- enfin, la **puce électronique** contenue dans ce support :
  - vous permet **l'accès au(x) parking(s) de l'Université** (y compris le **parking vélo** du Campus du Solbosch),
  - vous permettra, **si nécessaire et avec l'accord préalable de votre hiérarchie**, d'**accéder aux différents bâtiments** (portes sécurisées) selon des paramètres prédéterminés.

### **Attention, certaines fonctionnalités ne sont pas systématiques et d'emblée sur votre carte :**

- si le badge doit vous servir à accéder à l'un ou l'autre bâtiment, une demande doit être introduite, contresignée par votre hiérarchie, auprès de Monsieur Jean-Philippe Charlier, Surveillance générale - Département des infrastructures (02 650 26 00 ou par email [Jean-Philippe.Charlier@ulb.ac.be](mailto:Jean-Philippe.Charlier@ulb.ac.be)),
- si vous devenez un jour pompier volontaire ou secouriste, vous pourrez faire modifier votre carte afin de vous identifier comme tel sur celle-ci.

**À noter que ce badge ne sera utilisé par l'ULB ni pour contrôler vos déplacements, ni pour mesurer vos prestations horaires, et ce, en respect du texte approuvé par le CA du 19 janvier 2009 relatif à la Protection de la vie privée des membres du personnel à l'égard des traitements de données à caractère personnel (cf. page web <http://www.ulb.ac.be/di/scsi/markowitch/documentsSecu/ProtectionViePriveePersonnel.pdf>)**

**En cas de perte ou de vol de votre badge**, pensez à avertir Monsieur Jean-Philippe Charlier (pour la déclaration et la désactivation des accès éventuellement donnés) et Madame Marie-Anne Descheemaeker pour la confection d'une nouvelle carte.

### Personnes de contact :

- Marianne Descheemaeker (Département des ressources humaines) pour toute question d'ordre général et pour toute modification au 02 650 35 01 ou par email à l'adresse suivante : [Marie-Anne.Descheemaeker@ulb.ac.be](mailto:Marie-Anne.Descheemaeker@ulb.ac.be)
- Jean-Philippe Charlier (Surveillance générale) pour toute question relative aux accès (bâtiments et parkings)